



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de
la Ville de Montréal-Est tenue virtuellement le 6 octobre 2021 à 19 h
conformément au décret 1020-2020 du 30 septembre 2020 tel que
modifié par l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services
sociaux du 2 octobre**

Présence (s) :

Monsieur Robert Coutu maire
monsieur le conseiller Alain Dion - district 1
monsieur le conseiller Yan Major - district 2
monsieur le conseiller Claude Marcoux - district 3
monsieur le conseiller John Judd - district 4
monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 5
madame la conseillère Anne St-Laurent - district 6

Absence (s) :

Sont également présents :

Madame Louise Chartrand, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.

Le maire, monsieur Robert Coutu, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 19 h 08.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

2.

Début : 19 h 10 Fin : 19 h 12

Aucune question n'a été posée par les citoyens présents.

ORDRE DU JOUR

3.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2021

202110-250

3.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 6 octobre 2021 tel que ci-après reproduit :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 6 octobre 2021

4. PROCÈS-VERBAL

4.1 Aucun

5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

5.1 Aucun

6. RAPPORT DES SERVICES

6.1 Résolution de contrôle intérimaire prévoyant d'interdire les habitations de 4 logements ou plus (classe H4) sur le territoire de la Ville de Montréal-Est à l'exception du secteur du PIIA de l'avenue Broadway

7. RÈGLEMENT

7.1 Aucun

8. CONTRAT

8.1 Aucun

9. PERSONNEL

9.1 Aucun

10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

10.1 Aucun

11. DIVERS

11.1 Aucun

12. AFFAIRE NOUVELLE

12.1 Aucun

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL

4.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

5.

RAPPORT DES SERVICES

6.

RÉSOLUTION DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE PRÉVOYANT D'INTERDIRE LES HABITATIONS DE 4 LOGEMENTS OU PLUS (CLASSE H4) SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST À L'EXCEPTION DU SECTEUR DU PIIA DE L'AVENUE BROADWAY

202110-251

6.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'imposer sur le territoire la ville de Montréal-Est un contrôle intérimaire interdisant la classe d'usage H4 sur tout le territoire de la ville, à l'exception du secteur identifié au règlement 82-2019 - Règlement sur plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Avenue Broadway, secteur pour lequel la classe d'usage H4 demeure autorisée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT

7.

CONTRAT	8.
PERSONNEL	9.
AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS	10.
DIVERS	11.
AFFAIRE NOUVELLE	12.
LEVÉE DE LA SÉANCE	14.
202110-252	
Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd, Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major	
Et résolu	
De lever la séance à 19 h 15.	
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ	

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier